



Sortie de l'union syndicat

Par **alexia22**, le **18/05/2015** à **22:34**

Bonjour,
Notre Co-propriété est sortie de l'union syndicat,
en quoi cela nous engage pour les parties communes.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **19/05/2015** à **07:34**

Bonjour,
Votre question est incompréhensible.
A vous lire on pourrait penser que les copropriétaires peuvent entrer ou sortir d'un syndicat de copropriété comme dans un supermarché.

Par **alexia22**, le **19/05/2015** à **09:58**

Bonjour,
Suite à une AG il a été pris comme décision par un vote majoritaire de sortir de l'union syndicale.
Je ne ni connais absolument rien en en terme de co-propriété, je pensais que cela était clair pour certains.
Cordialement

Par **moisse**, le **19/05/2015** à **10:09**

Re,

[citation] l'union syndicale.[/citation]

Une union syndicale désigne un syndicat d'ouvriers ou de professionnels.

Je ne vois pas du tout à quoi la décision d'AG que vous relatez fait allusion, sauf à sortir d'une association quelconque.

Si vous voulez des explications, soyez aimable de reporter exactement les termes de la décision soumise au vote.

Par **alexia22**, le **19/05/2015** à **10:27**

Voici la question posé en en AG de co-propriété

DECISION A PRENDRE POUR LA SORTIE DE L4UNION SYNDICALE

Majorité Nécessaire

Résultat

L'assemblée Générale décide la sortie du Syndicat des Copropriétaires de l'union Syndicale ordialement

Par **moisse**, le **19/05/2015** à **10:31**

Cela ne peut donc qu'être une association de syndicats de copropriétés dont l'adhésion est libre.

Votre syndicat pourrait être membre d'associations aussi diverses que celle des donneurs de sang ou des amateurs de charcuterie.

Vos parties communes ne sont en rien concernées.